

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 23 mars 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 mars 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci à Christophe Mondoloni, Jacques Billard à Nicole Ottavy, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Aurélia Massei à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christelle Combette, Marie-Noëlle Nadal à Camille Bernard, David Frau à Laurent Marcangeli, Paul Mancini à Alexandre Farina, Laetitia Maroccu à Alain Nicolai, Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Christian Bacci, Marie-Françoise Gaffory Fau à Jean-François Luccioni, Pierre-Laurent Audisio à Jean-Pierre Sollacaro, Basiliu Moretti à Stéphane Sbraggia, Marine Schinto à Sébastien Deliperi

Etaient absents :

Danielle Flamencourt, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Sébastien Deliperi, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du mercredi 23 mars 2022
Délibération N° 2022/032
Adoption du budget primitif 2022 du budget principal Ville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220323-022_032-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2022
Affichage : 29/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le projet de budget primitif du budget principal de la ville d'Ajaccio pour l'exercice 2022 s'élève à **150 572 453,59 €** se décomposant comme suit :

- **Section Fonctionnement :** **98 809 108,40 €**
- **Section Investissement :** **51 763 345,19 €**

Les données comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice ainsi que les reports et les résultats de l'exercice précédent.

Section de fonctionnement	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	98 809 108,40 €	96 445 252,00 €
+	+	+
002 Résultat de fonctionnement reporté	€ -	2 363 856,40 €
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	98 809 108,40 €	98 809 108,40 €
Section d'investissement	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	34 392 068,64 €	46 342 848,56 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	6 945 037,68 €	5 420 496,63 €
+	+	+
001 Solde d'exécution reporté	10 426 238,87 €	€ -
=	=	=
Total de la section d'investissement	51 763 345,19 €	51 763 345,19 €
Total global toutes sections		
Total budget 2021	150 572 453,59 €	150 572 453,59 €

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	15 117 250,00	Chap. 70	Produits services, domaine et vente divers	8 127 540,00
Chap. 012	Frais de personnel	65 630 000,00	Chap. 73	Impôts et taxes	68 748 415,00
Chap. 014	Atténuations des produits	650 000,00	Chap. 74	Dotations et participations	18 657 095,00
Chap. 65	Autres charges de gestion	8 509 240,00	Chap. 75	Autres produits de gestion	162 660,00
Chap. 66	Charges financières	1 785 790,00	Chap. 013	Atténuations des charges	173 742,00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	393 000,00	Chap. 76	Produits financiers	363 000,00

Chap. 68	Dotations provisions semi-budgétaires	81 920,00	Chap. 77	Produits exceptionnels	212 800,00
Total Dépenses réelles		92 167 200,00	Total Recettes réelles		96 445 252,00
Chap. 023	Virement à la section investissement	2 233 787,32	Chap. 002	Excédent de fonct. Reporté n-1	2 363 856,40
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	4 408 121,08			
Total Dépenses		98 809 108,40	Total Recettes		98 809 108,40

Section d'investissement (propositions nouvelles + reports)					
Dépenses			Recettes		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 16	Rembt Dette en capital	13 012 150,00	Chap. 10	Dotations fonds divers et réserves	3 716 420,00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	1 698 197,24	Chap. 13	Subventions reçues	14 423 372,15
Chap. 204	Subventions d'équipement versées	1 413 485,36	Chap. 16	Dette et emprunts	12 500 000,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	7 666 647,08	Chap. 024	Produits des cessions	313 970,00
Chap. 23	Immobilisations en cours	15 206 196,20	Chap. 27	Autres immobilisations financières	110 000,00
Chap. 26	Participations et créances rattachées	28 000,00	Chap. 45..	Opérations pour tiers et sous mandats	1 648 306,68
Chap. 27	Autres immobilisations financières	206 840,00	Chap. 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	11 950 779,92
Chap. 45..	Opérations pour tiers et sous mandats	1 647 002,40			
Total Dépenses réelles		40 878 518,28	Total Recettes réelles		44 662 848,75
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	458 588,04	Chap. 021	Virement provenant du fonctionnement	2 233 787,32
Chap. 001	Déficit d'investissement reporté	10 426 238,87	Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	4 866 709,12
Total Dépenses		51 763 345,19	Total Recettes		51 763 345,19

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la ville d'Ajaccio,
Vu la délibération n°2022/025 du conseil municipal du 16 février 2022 Rapport support au débat d'orientation budgétaire 2022,
Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2022 La reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2021 à intégrer au budget primitif 2022,
Vu la maquette financière du budget primitif 2022 et le rapport de présentation,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 mars 2022,

Considérant que le projet de budget primitif 2022 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE et ADOPTE

Le budget primitif 2021 du budget principal de la ville d'Ajaccio.

VOTE

Par 38 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention.

Vote(s) contre : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Abstention(s) : Etienne Bastelica

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

